

## Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin

### Programme pluriannuel de restauration et gestion du bassin versant des ruisseaux du Haut-Chemin

|                                                              |              |
|--------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>COMPTE RENDU DE LA REUNION</b><br>du lundi 3 février 2025 | Réunion n° 2 |
|--------------------------------------------------------------|--------------|

| Entités / Organismes         | Représentants                                                                                                                                                                                | Présent          |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Mairie de Vany               | M. DIEUDONNE Vincent                                                                                                                                                                         | O                |
| Mairie de Failly             | M. HENNEQUIN François                                                                                                                                                                        | O                |
| Mairie de Chailly-lès-Ennery | M. TURCK Gilbert                                                                                                                                                                             | O                |
| Mairie de Malroy             | M. GAUDE Hervé                                                                                                                                                                               | O                |
| CCHCPP                       | M. CHLOUP Roland                                                                                                                                                                             | O                |
| CCHCPP                       | Mme MARTIN Mélanie                                                                                                                                                                           | O                |
| Eurométropole de Metz        | M. HAYOTTE Florent                                                                                                                                                                           | O                |
| CC Rives de Moselle          | Mme DALCERO Nadège                                                                                                                                                                           | O                |
| Région Grand-Est             | M. MATUSZCZAK Adrien                                                                                                                                                                         | O                |
| MATEC                        | M. REBERT Matthieu (Chef de service Eau Environnement)<br>M. CORSALE Guillaume (Chef d'opérations)                                                                                           | O<br>O           |
| SMRHC                        | Mme BERGER Delphine (Présidente)<br>M HUBERTY René (1 <sup>er</sup> vice-président)<br>M. BALLARINY Jean Louis (2 <sup>ème</sup> vice-président)<br>M. RAJECKI Simon (Technicien de rivière) | O<br>O<br>O<br>O |
| AERM                         | Mme DURR Véronique                                                                                                                                                                           | O                |
| BEPG                         | Mme BALLESTRIERO Tatiana<br>M. MAIRE Antoine                                                                                                                                                 | O<br>O           |

O : Oui ; N : Non

*N.B : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte rendu sous 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.*

Diffusion : 07/02/2025

❖ **OBJET** : Réunion de présentation de l'étude diagnostique des cours d'eau de Malroy, de la Raverte et d'Argancy.

❖ **PRESENTATION** :

BEPG a rappelé rapidement le contexte de l'étude ainsi que les précédentes études réalisées sur le territoire.

La phase 1 d'acquisition, de collecte et de synthèse des données existantes a été présentée. Plusieurs points ont été abordés dont :

- ❖ Le contexte réglementaire
- ❖ L'occupation du sol
- ❖ Les ouvrages des réseaux routiers et ferroviaires
- ❖ L'exposition du territoire par rapport aux risques d'inondation
- ❖ Les masses d'eau concernées
- ❖ Les données hydrologiques et hydrobiologiques
- ❖ Les milieux remarquables naturels et les zones humides
- ❖ L'évolution du tracé historique des cours d'eau

Un résumé des enquêtes de la phase 2 a également été présenté à propos des problématiques identifiées sur les communes rencontrées. Les enjeux concernent principalement les thématiques d'inondation, de ruissellement ainsi que le déficit d'alimentation en eau des cours d'eau (disparition des zones humides, étangs en barrage...).

La phase 3 comprend le diagnostic hydromorphologique des différents cours d'eau découpés en tronçon homogène. La méthode QUALPHY permettant l'exploitation et l'analyse des données a été présentée.

Les différents éléments relevés sur le terrain ont été présentés par tronçons.

Synthèse ruisseau de Malroy

Concernant le ruisseau de Malroy, la présentation insiste sur l'impact des étangs en barrage à l'amont du cours principal et de l'affluent n°1. A l'échelle globale, de nombreux tronçons apparaissent rectiligne, de morphologie régulière et avec des faciès d'écoulement peu diversifiés. Le lit a été déplacé à un endroit en particulier ce qui aggrave la problématique d'inondation associée. Sur les 74 ouvrages identifiés, 18 sont impactant pour la continuité écologique et/ou sédimentaire. Des aménagements divers ont été constatés (aménagement des berges, remblais...). La qualité de l'eau est potentiellement impactée par la présence de rejets, des réseaux de drainage agricole. La ripisylve est très hétérogène sur le bassin versant, parfois dense et parfois absente. Les zones humides représentent une surface plutôt faible avec un rôle tampon insuffisant. Des enjeux agricoles ont été relevés (piétinement des berges...). Quelques espèces exotiques sont présentes à l'aval du ruisseau de Malroy.

### Synthèse Argancy

A l'échelle globale, de nombreux tronçons apparaissent rectiligne, de morphologie régulière et avec des faciès d'écoulement peu diversifiés. Sur les 22 ouvrages identifiés, 5 sont impactant pour la continuité écologique et/ou sédimentaire. Des aménagements divers ont été constatés (aménagement des berges, remblais...). La qualité de l'eau est potentiellement impactée par la présence de rejets, du ruissellement des voiries ou des réseaux de drainage agricole. La ripisylve est très hétérogène sur le bassin versant, parfois dense et parfois absente. Les zones humides représentent une surface plutôt faible avec un rôle tampon insuffisant. Des enjeux agricoles ont été relevés avec des zones de lessivage des sols de cultures importantes.

### Synthèse Raverte

A l'échelle globale, de nombreux tronçons apparaissent rectiligne, de morphologie régulière et avec des faciès d'écoulement peu diversifiés. Sur les 21 ouvrages identifiés, 10 sont impactant pour la continuité écologique et/ou sédimentaire. Des aménagements divers ont été constatés (aménagement des berges, remblais...). La qualité de l'eau est potentiellement impactée par la présence de rejets ou des réseaux de drainage agricole. La ripisylve est très hétérogène sur le bassin versant, parfois dense et parfois absente. Les zones humides représentent une surface plutôt faible avec un rôle tampon insuffisant. Des enjeux agricoles ont été relevés (piétinement des berges). L'un des affluents n'existe plus sur le terrain.

Le diagnostic hydromorphologique intègre une partie hydrologique ainsi qu'une analyse de l'efficacité des actions de restauration et des mesures d'accompagnement. Celles-ci ont été succinctement présentées. Il est précisé que les ajustements visibles actuellement sur le cours d'eau (érosion, incision...) sont aggravés et/ou provoqués par les modifications actuelles et passées du bassin versant (urbanisation, changement d'occupation du sol, changements climatiques...).

La phase 4 de définition d'un programme de travaux doit donc permettre de proposer un programme de travaux (AVP) détaillé et chiffré visant à répondre aux problématiques rencontrées.

## ❖ **DISCUSSIONS :**

### Dégradation de la qualité de l'eau

Des mesures compensatoires sont présentes le long de l'A4. Les personnes présentes s'interrogeaient sur le propriétaire foncier des zones humides créées récemment. La SANEF bénéficiaire de l'autorisation environnementale est probablement propriétaire de ces sites.

La question de l'impact de l'existence des bassins multifonctions liés à l'A4 sur la qualité de l'eau a été évoquée. Les bassins sont créés pour limiter la pollution et le rejet se fait pour certaines zones dans des fossés enherbés ou des zones humides permettant d'améliorer l'épuration de l'eau. Cependant, l'impact sur la qualité de l'eau ne peut être étudié que par le biais d'analyses.

Il est rappelé que la masse d'eau est dégradée par un certain nombre de paramètres connus et que des analyses d'eau nécessitant plusieurs points de prélèvement sur un certain laps de temps se révèlent coûteuses. Les objectifs de la masse d'eau ont par ailleurs été repoussés à 2033 pour l'état chimique. Des campagnes de mesures de la qualité de l'eau ne sont donc pas prévues au programme. Celui-ci se concentrera sur les nombreuses problématiques identifiées.

Il est précisé que les travaux effectués nécessitent probablement des obligations en termes de qualité d'eau. La DDT57 sera interrogée sur ce point.

L'impact sur la qualité de l'eau est également en partie dû à l'assainissement d'après les fiches masses d'eau. Le dysfonctionnement de plusieurs pompes de refoulement jusqu'à la station de traitement d'Argancy a été évoqué.

La modification du fonctionnement prochain de la STEU (basculement vers une autre STEU d'une plus grande capacité) devrait probablement améliorer la mise en défaut de ces postes.

Un rejet avec très certainement un impact sur la qualité de l'eau a été identifié en rive gauche de la Raverte au niveau de l'entreprise Cryolor. La localisation sera transmise à la CC Rives de Moselle qui la transférera à son service assainissement pour un contrôle de la situation.

#### Données zones humides

Les données sur les zones humides proviennent du zonage SDAGE et de l'inventaire transmis par l'Eurométropole de Metz sur son territoire. La CC Rives de Moselle a indiqué qu'un inventaire a été finalisé en décembre sur son territoire. Les données du zonage seront transmises au syndicat et à BEPG. La seconde phase de hiérarchisation est encore en cours.

#### Etangs en barrage

Concernant les étangs en barrage qui impactent fortement le cours d'eau de Malroy, des échanges prochains seront menés avec la DDT57 pour connaître la situation administrative de ces étangs. Il convient de s'assurer dans un premier temps que ceux-ci sont bien réguliers au titre de la loi sur l'eau et autorisés. Il est précisé au cours de la réunion que plusieurs propriétaires se sont succédés notamment pour les plans d'eau en aval d'Avancy. Le Maire élu à cette époque les aurait autorisés. Les échanges avec la DDT57 permettront de vérifier ces différents points.

Il est précisé que le contexte topographique de ces étangs ne permet pas une mise en dérivation d'un point de vue technique. La solution la plus souhaitable d'un point de vue écologique serait donc l'effacement de ces étangs.

#### Problématiques ponctuelles

Une tête bétonnée d'eau pluviale s'est détachée et est tombée dans le lit du cours d'eau un peu en amont de la route de Rupigny sur la commune de Chieulles. L'information a été communiquée lors d'une réunion avec la mairie de Chieulles. Le syndicat n'a pas eu d'information supplémentaire sur son retrait prochain.

Sur l'affluent qui traverse la commune de Charly-Oradour, une ancienne conduite amiantée est en cours de dégradation sur les berges et dans le lit mineur du cours d'eau. Le syndicat est toujours en attente de retour pour des devis comprenant leur évacuation.

#### Problématiques générales

Les personnes présentes s'accordent sur le fait que les problématiques rencontrées sont très similaires sur l'ensemble des bassins versants (Raverte, Argancy, Malroy et même Bévotte). Un certain nombre de ces problématiques est associé au fort contexte agricole du territoire.

L'AERM souligne que le diagnostic montre que les travaux d'aménagement du territoire effectués dans le passé (notamment les nombreux remembrements) ont fortement modifiés les paysages et induit au moins en partie de nombreuses problématiques actuelles.

Le syndicat précise qu'aucune réelle action d'animation sur ce point n'avait été réalisée sur le territoire jusque-là. L'acceptation de certains des travaux proposés dans le cadre de l'AVP pourra donc être difficile et nécessitera un travail d'échanges et de négociations important.

Concernant la Raverte, l'un des affluents classé comme cours d'eau n'existe plus sur le terrain (parcelle cultivée). BEPG n'a pas réussi à identifier clairement un lit mineur sur les anciennes photographies aériennes. Le talweg était à minima une zone humide. Un échange sera réalisé avec la DDT57 pour s'assurer de la présence initiale d'un lit mineur ayant motivée le classement en cours d'eau. Il est précisé que des investigations de terrain avait eu lieu à l'époque sans connaître précisément leurs dates et leurs localisations.

BEPG a également présenté l'une des zones communiquée comme problématique par un exploitant en termes de saturation en eau et de faible capacité de ressuyage. Le bureau d'études précise que sur cette zone le fond de vallon est plat est que le lit mineur peu profond est bien connecté avec son lit majeur. La zone décrite correspond donc à une zone humide naturelle associée au cours d'eau. Il n'est donc pas souhaitable de drainer ces surfaces, les zones humides ayant déjà très fortement régressées.

La mairie de Faily indique que le caractère humide de la zone est surtout dû à de nombreuses arrivées d'eau des fossés présents de part et d'autre de la D52, au sous-dimensionnement des ouvrages et à la présence d'embâcles dans le cours d'eau.

Au regard du contexte notamment topographique, il est précisé que ce sont avant tout des zones humides naturelles et que les éléments mentionnés ne peuvent au maximum que renforcer le caractère humide du site.

L'AERM rappelle qu'il n'est absolument pas souhaitable de drainer et dégrader les zones humides présentes sur le territoire. Etant donné les éléments de synthèse du diagnostic révélant des surfaces humides faibles et insuffisantes, les actions doivent plutôt aller dans le sens de la restauration de ces milieux. L'AERM regrette que le diagnostic mentionne cette insuffisance de zones humides sur le territoire alors que les fiches des zones humides présentes ont comme orientation uniquement de la préservation.

BEPG précise que les actions de préservation sont à mener sur les zones humides déjà présentes sur le territoire et que dans le cadre de l'AVP des actions seront proposées pour restaurer de nouvelles zones présentes dans le passé et ayant depuis disparues.

La mairie de Faily indique également que l'une des problématique importante sur le territoire et le manque d'entretien des cours d'eau. La végétation (ripisylve, haies) n'est plus entretenue formant des embâcles et le nettoyage dans le lit (curage) n'est plus réalisé ce qui accentue les problématiques.

Cette problématique du manque d'entretien des riverains a été relevée par plusieurs mairies lors des enquêtes. BEPG précise qu'un programme pluriannuel d'entretien a été mené de 2018 à 2022, les cours d'eau diagnostiqués sont donc globalement mieux entretenus que sur d'autres territoires avec un nombre d'embâcles limité. Il est rappelé qu'une action ponctuelle perd rapidement de son efficacité et qu'il est nécessaire de trouver des solutions d'entretien sur le long terme (entretien devant être réalisé par le propriétaire riverain). Les personnes présentes précisent également que le curage n'est plus autorisé et n'est pas souhaitable au regard de son impact sur le milieu.

### AVP – orientation des actions

Les personnes présentes s'accordent sur le fait que le projet doit trouver des pistes d'actions pour échanger et négocier avec les exploitants agricoles.

BEPG précise que certaines des actions peuvent être bénéfiques pour le milieu mais également pour l'exploitant. Il est mentionné par exemple la création des zones de rejet végétalisées en sortie de drain ou la plantation de haies visant à enrayer le lessivage des sols. Le bureau d'études indique qu'il serait intéressant de disposer des plans des réseaux de drainage afin de proposer les actions dans les zones les plus pertinentes.

La mairie de Failly indique que le Génie Rural disposait anciennement de l'ensemble des plans des réseaux de drainage. Elle précise qu'ils sont peut-être disponibles dans les archives départementales.

L'AERM indique que l'AVP devra être le plus ambitieux possible avec une priorisation des actions. Elle souhaite également que les opérations soient présentées par bassin versant et non comme un catalogue d'actions.

### Calendrier de la mission

La prochaine mission de définition d'un programme de travaux (AVP) sera réalisée sous 2 mois avec un rendu courant avril 2025.

Antoine Maire

Maître d'œuvre

**BEPG**  
2 Allée de Saint-Cloud  
Technopole Henri POINCARÉ  
54600 VILLERS LES NANCY  
bepg@bepg.fr – 03.83.51.87.87